

CQP Moniteur en sport adapté

RNCP26322 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	07/06/2021

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015

FEDERATION FRANC SPORT ADAPTE · SIRET : 31146321000055

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de sport adapté (CPNEF FFSA)

<http://www.ffsa.asso.fr>

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANC SPORT ADAPTE	31146321000055	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire est amené à réaliser les activités suivantes :

- L'accueil des pratiquants en sport adapté – publics : enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap mental ou psychique - et prise en compte des attentes
- L'encadrement de séances en sport adapté en prenant en compte les besoins singuliers des pratiquants en situation de handicap mental ou psychique, le sens qu'ils donnent à leur pratique, leurs apprentissages et les échéances tout en assurant leur sécurité
- L'accompagnement vers les événements
- L'intégration du moniteur en sport adapté dans le fonctionnement de la structure et promotion des actions menées
- La protection des personnes éprouvant des difficultés du fait de leur déficience intellectuelle ou de leurs problématiques psychiques, pouvant être source de mise en danger, d'incident ou d'accident

Depuis le 1er mars 2017, les patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) peuvent se voir prescrire une activité physique adaptée par leur médecin traitant. Par conséquent, une qualification complémentaires optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale" a été créée par la CPNEF Sport.

Celle-ci vise les activités suivantes :

- Accueil des publics atteints de maladies chroniques et/ou d'Affection de Longue Durée (ALD) afin de les encourager vers une activité physique durable permettant d'améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien,

- Transmission d'une technicité adaptée en adéquation avec les capacités des pratiquants,
- Programmation et la planification des séances d'activités physiques et sportives adaptées au regard des caractéristiques des personnes et des objectifs visés,
- Garantie des conditions de pratique sécurisées dans l'environnement concerné pour les pratiquants et les tiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Présenter l'association, ses objectifs et les pratiques proposées en situant son rôle et les limites de son intervention
- Favoriser la formulation de leurs attentes par les pratiquants eux-mêmes et/ou par des personnes les accompagnant : représentants légaux (parents, tuteurs), professionnels du travail social ou de la santé
- Identifier les caractéristiques et les besoins singuliers des pratiquants (personnes en situation de handicap mental ou psychique) en précisant les conséquences sur la pratique (autour et durant les activités)
- Participer à la contractualisation des relations et des attentes entre le pratiquant, la structure et ses représentants (en particulier lorsqu'il s'agit d'une institution spécialisée)
- Resituer les cycles d'activités au regard des besoins singuliers des pratiquants et des échéances
- Présenter la séance, son déroulement et donner des repères permettant à chaque pratiquant de se resituer en favorisant les échanges entre eux
- Élaborer et conduire des situations pédagogiques sollicitantes pour les pratiquants en choisissant des démarches d'intervention favorisant leurs apprentissages, en prenant en compte la réglementation fédérale en vigueur tout en étant en cohérence avec les caractéristiques et les besoins de chacun
- Assurer la sécurité des pratiquants en préservant leur intégrité physique et psychique autour et durant la pratique
- Évaluer la progression de chacun dans l'activité en impliquant, lors des bilans en fin de séance, les pratiquants afin qu'ils identifient leurs progrès en se projetant dans les séances à venir tout en prenant en compte leurs caractéristiques singulières
- Favoriser l'engagement des pratiquants vers des manifestations sportives (au regard des différents secteurs de pratique, de la réglementation en vigueur et en particulier celle de la FFSA)
- Accompagner les pratiquants pour qu'ils s'engagent dans la manifestation sportive en fonction des objectifs poursuivis (préparer, accompagner, conseiller, rassurer, faciliter la perception des résultats)
- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto-évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables et faire des propositions pour les faire évoluer
- Favoriser l'implication des pratiquants dans la vie de la structure
- Accompagner les bénévoles dans leurs pratiques d'encadrement
- Représenter sa structure à la demande des dirigeants
- Prendre en compte les signes de souffrance (psychique, affective, physique) des pratiquants liés à leurs problématiques singulières pour anticiper de possibles difficultés, tout en reconnaissant ses limites
- Intervenir après l'observation de difficultés ou lors d'incidents pour protéger les pratiquants et favoriser leur apaisement (en prenant en compte les caractéristiques singulières en particulier sur le plan de leur intégrité psychique et affective ainsi que leurs capacités cognitives)
- Protéger et rassurer les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Compétences spécifiques à la qualification complémentaire optionnelle « Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale »

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le moniteur en sport adapté exerce son activité principalement au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française du Sport Adapté, dont c'est le cœur de métier ainsi qu'auprès d'autres associations ou d'autres structures commerciales accueillant des personnes en situations de handicap mental ou psychique.

Le titulaire de la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du

CQP auquel il est associé : associations à objet sportif, structures professionnelles, etc. Dans le cadre de ses activités, l'animateur est en capacité d'intervenir dans une démarche de prévention secondaire ou tertiaire en lien avec les réseaux et professionnels de santé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emploi d'animateur, moniteur à titre occasionnel, saisonnier, accessoire, secondaire.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport.

- Convention collective nationale du sport (avenant n°1).

Pour la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 144, relatif à la prescription, par le médecin traitant, de l'activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

- Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la FFSA ou son suppléant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un

souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/06/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.ffsa.asso.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26322/>